

## ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL - MODALITES D'INSCRIPTION

### Année scolaire 2020-2021

Chers parents,

Vous avez été informés il y a quelques semaines de la volonté de l'Espace Talançonnais de réorganiser l'accueil des enfants en périscolaire et le mercredi. Cette décision implique une diminution substantielle des places disponibles et génère par conséquent d'importantes difficultés pour tout à chacun travaillant souvent loin de Reyrieux.

La mairie ne dispose d'aucun pouvoir de direction ou d'orientation sur le centre social. Elle n'a de plus aucune obligation d'organiser une garderie périscolaire. Elle ne saurait toutefois laisser des parents sans alternative, même partielle.

Nous proposons dès lors :

- **A l'école maternelle, un accueil de 16h40 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**  
Les enfants seront pris en charge par les ATSEM de l'école dès 16h40.  
Après avoir pris leur goûter, ils pourront choisir une activité encadrée ou profiter d'un temps calme.
- **A l'école élémentaire, un accueil de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**  
Les enfants seront pris en charge par du personnel municipal diplômé dès 16h30.  
Après avoir pris leur goûter, ils pourront choisir une activité encadrée ou bénéficier d'une surveillance aux devoirs ou profiter d'un temps calme.

Sur les deux sites et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil sera effectué dans le respect des gestes barrières (distanciation sociale, lavage régulier des mains et port du masques par les adultes).

### REGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

- 1) Les enfants inscrits doivent prévoir un goûter personnel.
- 2) Les parents et personnes chargées de récupérer les enfants s'engagent à respecter scrupuleusement les horaires et le travail des personnels :
  - en cas d'absence de l'enfant quel que soit le motif (maladie ou convenance personnelle), merci de prévenir le jour même au 04.74.08.95.29 ou par mail à l'adresse suivante : [education@reyrieux.fr](mailto:education@reyrieux.fr)
  - aucun enfant ne pourra être récupéré **avant 17h00**,
  - **le non-respect de l'horaire de fin d'accueil (18h00)** fera l'objet d'une mention sur la fiche de présence et sera sanctionné comme suit :
    - Premier retard = avertissement,
    - Second retard = pénalité financière de 20 €,
    - Troisième retard = pénalité financière de 40 €.

La récurrence de retards est susceptible d'entraîner l'exclusion de l'enfant du dispositif.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Inscription pour tous les enfants **dès le 20 juillet 2020** en téléchargeant le dossier complet sur le site de la mairie [www.reyrieux.fr](http://www.reyrieux.fr) ou en le retirant à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00.
- **Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire.**
- Remise du dossier complet à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie **si possible avant le 27 juillet 2020**. Aucune inscription ne sera prise au-delà du 1<sup>er</sup> septembre sauf pour les nouveaux habitants. Dans cette hypothèse, la tarification annuelle intégrale sera due.

- Le **DOSSIER ADMINISTRATIF D'ADMISSION** doit comprendre :

- Fiche de renseignements et de décharge datée et signée.
- Le présent courrier valant règlement daté et signé.
- Fiche sanitaire de liaison.
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé (*les vaccins obligatoires doivent être à jour*).
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) si l'enfant est concerné.
- Attestation d'assurance périscolaire responsabilité civile et individuelle d'accident.
- Attestation de Quotient Familial (téléchargeable sur le site de la CAF).
- Un ou 3 chèques (si règlement en 3 fois) à l'ordre du trésor public correspondant à la situation (QF/commune extérieure éventuelle).

- La **tarification est annuelle** et fonction du quotient familial (QF). Les absences ou éventuelles résiliations d'inscription ne donneront lieu à aucun remboursement.

	Montant annuel Reyrieux (règlement en 3 fois)*	Montant annuel commune extérieure (règlement en 3 fois)*
Tranche QF 0 - 500 €	201 € (ou 67€ x3)	234 € (ou 78€ x3)
Tranche QF 501 - 1000 €	252 € (ou 84€ x3)	285 € (ou 95€ x3)
Tranche QF 1001 - 1500 €	300 € (ou 100€ x3)	334 € (ou 112€ x3)
Tranche QF > 1500 €	351 € (ou 117€ x3)	384 € (ou 128€ x3)

*(\*) Merci de préparer 3 chèques qui seront encaissés comme suit : le premier au 1<sup>er</sup> septembre 2020, le deuxième au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le troisième le 1<sup>er</sup> avril 2021.*

- Toute modification (situation, coordonnées, etc...) en cours d'année doit être immédiatement signalée auprès du service Éducation.

Ayant dû organiser un accueil rapidement et dans des conditions matérielles compliquées, nous vous remercions par avance pour votre indulgence et votre patience dans la mise en place des activités proposées qui ne pourront peut-être pas avoir lieu dès la rentrée. L'accueil demeure prioritaire.

Fait à Reyrieux, le 15/07/2020



Carole BONTEMPS-HESDIN  
Maire de Reyrieux